

Communiqué du jeudi 10 décembre 2020

## Les écologistes font voter une loi pour la promotion et la protection des langues régionales !

Le groupe Écologiste - Solidarité & Territoires a présenté lors de sa première niche parlementaire, ce jeudi 10 décembre 2020, la proposition de loi du député Paul Molac relative à la protection patrimoniale et promotion des langues régionales.

Nos sénatrices et sénateurs se félicitent de l'adoption de ce texte de manière transpartisane qui permet d'envoyer un message de soutien à toutes celles et ceux qui se mobilisent pour ce patrimoine précieux et commun. La menace de voir disparaître certaines langues régionales est forte et cette proposition de loi est l'occasion de défendre leur transmission dans les territoires et de garantir leur protection juridique.

Pour Monique de Marco, sénatrice de la Gironde et rapporteure sur le texte : "
il est désormais urgent d'agir pour promouvoir les langues régionales. Sans volontarisme politique fort, la plupart de ces langues auront disparu dans quelques dizaines d'années ou seront vues comme des curiosités historiques."

Les enjeux d'enseignement avaient été écartés du texte lors de son adoption à l'Assemblée nationale. Pour le groupe, il était indispensable de faire adopter deux amendements pour conforter et faciliter l'enseignement des langues régionales et remédier à des blocages juridiques. Ces amendements ont été largement adoptés avec le soutien de la plupart des groupes politiques du Sénat.

Pour **Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique** : "l'avenir d'une langue passe toujours par l'école", nous avons besoin " non de grandes déclarations la main sur le cœur, sur l'importance des langues régionales, mais bien des décisions concrètes pour renforcer cet enseignement."

Le groupe s'est mobilisé pour préciser la loi pour une école de la confiance et ainsi rendre opérationnelle l'intention de l'Etat en rappelant le caractère systématique, dans le cadre de l'enseignement bilingue, du versement du forfait scolaire entre communes.

Pour **Paulu Santu Parigi, sénateur de la Haute-Corse** : "L'urgence à agir pour l'enseignement des langues régionales et leur promotion doit répondre au talent que l'on a pris, en France, à les éradiquer ».

Le texte ainsi renforcé doit maintenant poursuivre son parcours à l'Assemblée nationale qui aura la responsabilité de son adoption conforme.